

Questions orales

les premiers ministres, comme le veut son rôle, en vertu des dispositions constitutionnelles de 1982.

J'ai dit hier que c'était là notre position. Nous espérons que ces efforts aboutiront. Je pense qu'avoir la collaboration pleine et entière de tous les gouvernements provinciaux est la meilleure façon, dans une fédération, de parvenir à une solution acceptable.

J'ai ajouté que si cela s'avérait impossible, nous devrions envisager, avec les chefs des partis à la Chambre, d'autres solutions. C'est la voie que nous entendons suivre.

Si les efforts immenses du ministre responsable des Affaires constitutionnelles se révélaient futiles au cours des cinq ou six prochaines semaines, alors, au moment opportun, nous proposerions à la Chambre des façons de soumettre à la population du Canada les options possibles.

Une chose est sûre, si nous nous heurtons à un mur qui paralyse nos efforts, alors que le temps continue à passer, nous ne resterions pas inactifs, nous ne laisserions pas pâtir le Canada sans permettre aux Canadiens de se prononcer sur leur bien-être, sur l'avenir de leur pays et sur la façon de préserver l'unité.

M. Lapierre: Déclenchez des élections.

M. Mulroney: Mon collègue du Bloc québécois, dans le fond, dit: «Déclenchez des élections». Nous en déclencherons, mais pas maintenant. Les députés du Bloc ne veulent pas de référendum, car ils savent qu'ils le perdraient. En effet, si on demande aux Québécois s'ils sont pour l'indépendance ou pour un Canada uni, ils diront un Canada uni 10 fois sur 10, et le Bloc le sait.

[Français]

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Hier, le premier ministre a laissé sous-entendre que le processus mis en place pour résoudre le débat constitutionnel, les négociations entre le fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux, pourrait échouer.

Je voudrais demander au premier ministre pourquoi le gouvernement pense maintenant qu'un échec est possible? Y a-t-il une évidence que le premier ministre peut partager avec cette Chambre? Et le premier ministre va-t-il expliquer aux Canadiens ce qui le rend inquiet et peut-être moins optimiste?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Non, monsieur le Président, mais on s'attend à ce que les efforts du ministre—on l'espère et on s'y attend—soient couronnés de succès dans ce domaine. Mais nous sommes

des êtres réalistes et on se rend compte qu'il y a des problèmes lorsqu'on fait affaires avec une dizaine de gouvernements.

• (1430)

On dit tout simplement que même en espérant réussir, si jamais on ne le pouvait pas, on viendrait devant la Chambre pour consulter avec les leaders des formations politiques qui croient au Canada quant aux méthodes à suivre pour assurer une consultation valable des citoyens et des citoyennes du Canada.

[Traduction]

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre, monsieur le Président.

Plus tôt aujourd'hui, le premier ministre a déclaré que le référendum était une option parmi d'autres. D'après moi, il est clair pour tous les députés, peu importe leur allégeance, que les Canadiens veulent que leurs leaders fassent front commun dans la mesure du possible.

Je voudrais que le premier ministre réponde à la question suivante: serait-il prêt à tenir un référendum sans l'appui des premiers ministres provinciaux, voire même sans l'appui de la Chambre? De quoi aurait l'air la proposition que l'on ferait à la population? De plus, qui formulerait cette proposition?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, la proposition aurait l'air aussi stupide que la question de la députée.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, je pensais qu'il était assez logique de demander tout simplement au premier ministre qui formulerait l'offre et quel genre de consultation serait menée auprès des Canadiens dans un référendum.

Je voudrais poser une autre question à propos du projet de référendum. Le ministre responsable des Affaires constitutionnelles a souvent dit qu'on pourra peut-être recourir à un référendum, à un moment donné, pour confirmer le consensus national. Le premier ministre dit, semble-t-il, qu'il ne négocierait pas avec les provinces, car ce processus a échoué, mais qu'il forcerait l'adoption d'une résolution constitutionnelle au moyen d'un référendum.

Que ce soit avant, pendant ou après un référendum, la Constitution du Canada exige la participation des premiers ministres des provinces. Le premier ministre tente-t-il d'imposer un consensus aux premiers ministres ou d'établir un consensus entre les Canadiens et les premiers ministres, qui devront prendre une décision en dernier lieu?